

Elections professionnelles,
de l'UES Econocom 11 mai 2010

Profession de foi de la section
syndicale CGTEMS

**POUR UNE ACTION SOCIALE
SOLIDAIRE AU SERVICE DE
TOUS, VOTEZ UTILE, VOTEZ
EFFICACE, VOTEZ ...**



LA CGT

La **CGT** est une organisation syndicale qui compte dans ce pays comme dans le groupe ECONOCOM, pour la défense des Employés, Techniciens, Agent de Maîtrise (ETAM) et des Ingénieurs et Cadres (IC).

La CGT est de loin la première organisation dans le cadre des élections prud'homales. Elle est également la première organisation aux élections des comités d'entreprise au niveau national, et même majoritaire chez bon nombre de nos clients, avec qui nous avons mis en place des relations d'échange.

Cette légitimité démocratique ne signifie pas pour nous la simple mesure de notre force électorale, elle est aussi porteuse de la motivation des salariés à participer à certains combats constructifs et collectifs pour vos salaires, conditions de travail, la reconnaissance de vos qualifications.

ET DEMAIN : LE PROCHAIN MANDAT 2010 - 2014

Plutôt que de vous faire de vaines promesses, comme il est d'usage en ces temps de période électorale, nous continuerons à travailler concrètement et sérieusement, pour vous, individuellement et collectivement.

Vous pouvez compter sur les candidats présentés par la **CGT**, sur leur disponibilité, sur leur efficacité et sur leur indépendance totale avec la direction.

Nos propositions :

Salaire

- Obtenir un salaire d'entrée grille à 1 800€ pour les ETAM et 2 800€ pour les IC,
- Répartir le fruit du travail vers les salariés,
- Adapter la politique salariale au coût de la vie et à l'évolution professionnelle, favoriser la reconnaissance des qualifications et de l'expérience acquise,
- L'égalité Homme - Femme.

Conditions de travail

- Concilier entre autres, vie professionnelle et familiale,
- Dénoncer toute forme de harcèlement et de pression, prévenir les attitudes dictatoriales de certains managers,
- Réduire les temps de transport abusifs et faire cesser la mobilité géographique sauvage,
- Faire du CHSCT un véritable outil à votre service.

Et en général

- Le respect des accords et de leurs applications,
- Améliorer les dispositifs sociaux comme les jours enfant malade,
- Aller au delà du minimum légal pour la prime vacance.

ENGAGEMENT DE NOS ELUS

Nous avons été présents à toutes les réunions et avons été choqués de l'absentéisme. Egalement des élus qui s'abstiennent quasi systématiquement lors des consultations. Honorer son mandat, c'est être présent aux réunions et donner un avis (pour ou contre) quand le CE est consulté, s'abstenir c'est ne pas avoir d'avis.

Le 11 mai 2010

Votez pour la 1^{ère} organisation syndicale de France.

Les salariés d'EMS doivent sortir gagnants de ces élections. Le vote **CGT est un élément déterminant pour y parvenir alors votons massivement dès le premier tour, pour améliorer la politique sociale de l'entreprise.**

Comité d'entreprise

Ces élections sont importantes pour la défense de vos droits, vous **devez** voter massivement pour vos représentants, notamment au Comité d'Entreprise !

Le Comité d'Entreprise est un outil de contrôle de la marche générale de l'entreprise au service du personnel. Il doit être **intransigent** face à la direction lorsque les emplois sont menacés par de possibles restructurations ou **délocalisations**.

Le Comité d'Entreprise a pour objet d'assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans des décisions relatives à la **gestion** et à l'**évolution** économique et financière de l'entreprise, à l'**organisation** du travail, à la **formation** professionnelle et aux techniques de production.

Pour les candidats des listes **CGT**, le Comité d'Entreprise doit :

⇒ Tout faire pour obtenir le maximum d'informations sur la stratégie mise en place par la Direction et prendre les décisions qui s'imposent en accord avec les salariés :

⇒ Etre une force de proposition pour résoudre les problèmes qui se posent aux salariés, pour trouver des solutions « humaines » aux dysfonctionnements de l'entreprise.

⇒ Initier les futurs accords d'entreprise qui doivent être signés.

⇒ Défendre vos intérêts quand les décisions de la direction touchent les conditions de travail et l'aménagement du temps de travail.

⇒ Améliorer les possibilités de formation à l'initiative de chaque salarié. Car le système actuellement en place est basé sur les formations facturées au client ou les formations immédiatement utiles et nécessaires pour la mission en cours.

En plus de son rôle économique, le CE gère le budget alloué pour les **activités sociales et culturelles**. Aujourd'hui, ce budget est égal à **0,8%** de la masse salariale, soit le minimum fixé par la loi.

Sachant que tous les salariés ne profitent pas de la même manière ni dans les mêmes proportions des activités proposées par le CE, nous voulons réfléchir sur les moyens de **toucher** plus de salariés et de mieux **répartir** les financements.

Les candidats **CGT** feront entendre vos revendications et les porteront dans toutes les instances représentatives du personnel sur chaque dossier : formation, mutuelle, temps de travail, rémunération etc. Conscients des difficultés liées à la nature de notre métier

(déplacements en clientèle et dispersion géographique) nous laissons à d'autres les querelles et rivalités intestines paralysant l'action collective et solidaire.

Comme par le passé, nos candidats apporteront leur aide et leurs conseils à tous les salariés en **difficulté**, victimes de **pressions**, de harcèlement, discriminations dans leur parcours professionnel, comme l'égalité Homme - Femme.

Nous lutterons par le biais du CHSCT et en informant les médecins du travail des difficultés rencontrées par chacun, dans le respect de la confidentialité, afin d'améliorer les conditions de travail individuelles et collectives.

Délégués du Personnel

Permet de représenter le personnel auprès de l'employeur et lui faire part de toute réclamation individuelle ou collective en matière d'application de la réglementation du travail (Code du travail, convention collective, accords d'entreprise...).

Les salariés permanents mais aussi extérieurs à l'entreprise ou intérimaires peuvent saisir les délégués du personnel de leurs réclamations.

De nombreuses batailles sont encore devant nous et c'est tous ensemble que nous les gagnerons !



www.cgtems.fr

Elections CE - DP du 11 mai 2010



Contact : Nelson MARQUES (Délégué Syndical) nelson.marques@cgtems.fr, 06 80 34 32 18, www.cgtems.fr